

Arrêté DAJIM n° 229 /2024

LE VICE-PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR chargé de la FORMATION

VU le Code de l'Éducation,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement intérieur d'Université Côte d'Azur et notamment sa partie n°3,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

VU la délibération 2024-005 du Conseil d'administration du 23 janvier 2024, désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-président Formation et Innovation pédagogique,

VU l'avis du COSP et du COPIL de l'École universitaire de recherche HEALTHY en date du 28 juin 2024,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Madame Angélique GIRARD est nommée Directrice du Portail Staps.

**ARTICLE 2 :**


Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 2 septembre 2024

Le Vice-Président d'Université Côte d'Azur en charge de la Formation  
M. Ali DOUAI

  
**Université Côte d'Azur**  
**Ali DOUAI**  
**Vice-Président Formation**  
**par délégation du Président**

Copies :

Mr le Recteur de Région académique, Chancelier des universités

M. le DGS

Mme. la DGSA Ressources Humaines et Modernisation

Intéressés.es